



Harcelement par freres et soeurs

Par **celclo**, le **30/03/2010** à **17:06**

Bonjour,
La plus jeune d'une famille nombreuse, je suis allée travailler jusqu'à ma retraite dans un autre pays. Je reviens dans ma région de naissance pensant retrouver mes racines mais mon choix a été des plus malheureux. Je pensais avoir une famille unie et je constate que cela en est tout autrement.
Après que nous ayons tous été délestés de notre héritage par un de nos frères qui n'a pas hésité à contredire la volonté de notre mère, nous avons tous laissés notre héritage à ce frère malhonnête allant même à mettre à son propre nom le caveau disait-il familial alors que personne autre que lui n'a le droit d'y être enseveli.
Passons les détails mais j'ai construit une maison dans un lotissement et ce frère a acheté au nom de sa petite fille un terrain mitoyen au mien. Il y a construit une maison, payant les factures qu'il a fait mettre au nom du père de la petite fille.
Après m'avoir encore pénalisé de facture d'eau et d'électricité qu'il a utilisé chez moi pour sa construction, il s'est mis à me diffamer dans le lotissement auprès de qui voulait l'entendre en me qualifiant de voleur etc... Il m'a traitée de batarde ... et je l'ai giflée. Je suis allée au commissariat afin de signaler mon geste du à ses paroles insultantes tant pour moi que pour notre mère.
Ne s'arrêtant pas là, il a détourné tous mes frères et soeurs de moi, et personne ne me parle désormais à part une soeur qui a subi l'absence de tous à ses 50 ans de mariage sous prétexte que j'étais invitée.
Une conciliation a eu lieu et il en est ressorti que mes frères devaient éviter de tourner autour de chez moi me laisser tranquille car l'un d'eux m'avait menacé de mort devant l'avocat et le conciliateur ;
Le 29 mars 2009, j'ai été agressée par 2 de mes autres frères qui m'ont frappés. J'ai déposé une plainte et une conciliation a eu lieu mais sans résultat car le conciliateur au lieu de traiter le sujet avec les 2 auteurs a dévié sur nos parents et voulait convoquer le frère qui nous a délesté de notre héritage il y a 50 ans. J'ai avisé que je ne voulais plus rencontrer mes frères car il mentait.
A ce jour je n'ai pas de suite à cette plainte. Le menaceur de mort tourne toujours chez moi et menace maintenant par tél. des amis du lotissement.
Je fini par avoir très peur car aucune suite n'est donnée à cette affaire. Que dois je faire j'ai écrit même au préfet au procureur et rien rien. Attend t on qu'il arrive quelque chose de grave? Que faut-il

que je fasse.Merci de m'éclairer car j'ai